Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage

Carte 111 Îlot 33025-04

Bâtiment potentiel : 2 **Bâtiment construit :** 14

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

33025-04
Type 1

Rang Saint-Charles
Rang Saint-David
Rue Principale
Rue du Manoir
Route Ross
Avenue du Pont-Saint-David
Avenue Gauthier
Rang Saint-Patrice

MRC de Lotbinière

Règlement numéro 211-2009
Carte 111

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

_____
Maurice Sénécal, préfet

_____
Daniel Patry, directeur général

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Ilots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Batiments ilots construits
- Bâtiments ilots potentiels

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non rénovées sont approximatives.
La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

1:2 000